



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/SWE/mvm/2018-103

Votre correspond. : Sabine Wernerus

081/240 664

sabine.wernerus@uvcw.be

Monsieur Jean-Luc Crucke

Ministre du Budget, des Finances, de
l'Énergie, du Climat et des Aéroports
Rue des Brigades d'Irlande 4
5100 JAMBES

Annexe(s) : 3

Namur, le 13 décembre 2018

Monsieur le Ministre,

Concerne : Votre intervention à la Commission du budget, de l'énergie et du climat relativement aux tuteurs énergie.

Nous avons pris connaissance de vos échanges en Commission du budget, de l'énergie et du climat au Parlement de Wallonie, du 5 décembre dernier, avec Madame Kapompole. Vous vous étonnez de ne pas avoir été interpellé par nos soins au sujet des tuteurs énergie, dont nous avons fêté le 10^e anniversaire le 26 novembre 2018.

Un rapide rétroacte révèle pourtant que nous vous avons présenté le rapport d'activités des tuteurs énergie, en leur présence, le 26 mars dernier au CPAS de Namur (courrier d'invitation du 15 janvier 2018, ci-joint). Nous avons également eu l'occasion d'en débattre lors de votre interview pour le CPAS+, en juillet 2018 (article paru en octobre 2018, ci-annexé). Aussi, nous vous avons adressé, le 12 novembre dernier, un courrier reprenant les missions des tuteurs énergie ainsi que les résultats de leurs actions (en annexe au présent également).

Au-delà de cette imprécision, nous souhaitons profiter de ce débat pour insister sur l'importance que revêt votre implication dans ce dossier. Comme vous l'exposiez à Madame Kapompole, c'est la synergie des membres du Gouvernement qui permettra à celui-ci de proposer des actions cohérentes et efficaces notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté.

Les tuteurs énergie permettent à la fois de lutter contre la précarité énergétique et hydrique, de rénover le bâti (de ceux notamment qui n'accèdent habituellement à aucune aide) et d'encourager, si possible, la réduction des consommations. Compte tenu de vos objectifs et de votre implication stratégique dans un ensemble de dossiers au Gouvernement, comment ce dispositif pourrait-il se passer de votre soutien ?

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10
E-mail: federation.cpas@uvcw.be

Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

Sans remettre en cause le principe d'autonomie fonctionnelle auquel vous faites régulièrement référence, la Fédération des CPAS souhaite vous sensibiliser aux contraintes des CPAS qui, en période de sous-effectif chronique autour de leurs missions de base, n'ont d'autre choix que de supprimer les actions préventives pour assumer au mieux le volet curatif de leurs nombreuses missions. L'autonomie fonctionnelle se révèle ainsi malheureusement purement théorique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la réforme des primes « énergie » et votre volonté de soutenir aussi les personnes en situation de précarité, nous souhaiterions connaître vos ambitions en ce qui concerne la prime Mébar et le dispositif PAPE. Ceux-ci ne peuvent, de notre point de vue, être dissociés de l'ensemble de la réforme des primes.

Nous avons d'ailleurs adressé un ensemble de considérations à vos collaborateurs. Parmi celles-ci, nous insistons sur la nécessité de maintenir l'accès aux aides du PAPE aux ménages identifiés par les CPAS et pas uniquement aux bénéficiaires du revenu d'intégration. Effectivement, la pauvreté ne se concentre pas dans les rangs des seuls bénéficiaires du revenu d'intégration. Les CPAS insistent ainsi pour que le PAPE reste accessible aux personnes retraitées, aux familles monoparentales, aux travailleurs pauvres...

En ce qui concerne la prime Mébar, nous espérons l'augmentation de l'enveloppe globale du dispositif afin qu'il couvre les nombreux besoins des ménages. Aussi, nous espérons que la prime soit augmentée et qu'elle soit rendue accessible aux ménages disposant de revenus équivalents au revenu d'intégration majoré de 30 %.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour alimenter vos travaux et soutenir votre politique d'accès à l'énergie pour tous.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

A black ink signature consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a large loop on the right.

Alain VAESSEN
Directeur général

A blue ink signature with a large, stylized initial 'L' and a horizontal line at the bottom.

Luc VANDORMAEL
Président



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/SWE/mvm/2018-03

Votre correspond. : Sabine Wernerus

081/240 664

sabine.wernerus@uvcw.be

Cabinet du Ministre du Budget, des Finances,
de l'Énergie, du Climat et des Aéroports
Monsieur Frédéric Jacquet, Chef de Cabinet
Rue des Brigades d'Irlande 4
5100 Jambes (Namur)

Annexe(s) : 1

*À l'attention de Monsieur Nicolas Thisquen,
Chef de Cabinet adjoint Énergie*

Namur, le 15 janvier 2018

Monsieur le Chef de Cabinet,

Concerne : INVITATION - Comité d'accompagnement des Tuteurs énergie.

Le dispositif des « Tuteurs énergie » a été mis en place en 2008 grâce au soutien des Ministres de l'Emploi (par l'octroi de postes APE 8 points à durée déterminée), de l'Action sociale (par une aide annuelle de 10 000 euros permettant de cofinancer en partie la charge du salaire du travailleur et les frais de fonctionnement afférents à l'emploi) et de l'Énergie (qui soutient la formation et l'encadrement de la mesure auprès des CPAS bénéficiaires). À ce jour, 64 CPAS disposent des services d'accompagnement à domicile des Tuteurs énergie pour 54 ETP. Bimestriellement, la Fédération rassemble ces Tuteurs en « Plateforme » pour aborder des thèmes d'actualité, diffuser des informations utiles, échanger avec des structures ou institutions partenaires...

Nous souhaitons vous sensibiliser à ce dispositif, au moment où la réforme APE est sur la table.

Par ailleurs et comme chaque année, le dispositif des Tuteurs énergie nécessite la tenue d'une réunion de son Comité d'accompagnement. Celui se compose d'un représentant de chaque Ministre impliqué et d'un représentant de l'Administration compétente.

Cette année, pour vous permettre de rencontrer les Tuteurs énergie, nous proposons d'organiser le Comité d'accompagnement lors de l'une de nos plateformes, le **lundi 26 mars 2018, de 9h30 à 12h30, au sein du CPAS de Namur, sis rue de Dave 165, 5100 Jambe (salle Multimédia - 1^{er} étage)**. Dans un souci d'organisation, nous vous saurions gré de bien vouloir nous **confirmer la présence d'un représentant de votre Cabinet, pour le 16 mars 2018 au plus tard** (manon.vanmoer@uvcw.be).

Nous aurons ainsi l'occasion de vous présenter le rapport d'activités 2017, les résultats de leur collecte ponctuelle en matière d'économies d'énergie ainsi que les fiches de sensibilisation et d'information réalisées par le groupe et ce, en présence des acteurs intéressés.

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10
E-mail: federation.cpas@uvcw.be

Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

Pour votre parfaite information, vous trouverez, en annexe à la présente, le procès-verbal de notre dernière rencontre, datant du 9 mai 2017.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain VAESSEN
Directeur général



Luc VANDORMAEL
Président

INTERVIEW DU MINISTRE JEAN-LUC CRUCKE

Ce qu'il compte faire et ne plus faire pour lutter contre la précarité énergétique

La Fédération des CPAS de Wallonie a souhaité interroger les Ministres impliqués dans les matières traitées par les CPAS, afin de connaître leurs perceptions et vision à moyen et long termes du travail de ceux-ci. Notre premier invité: Monsieur Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, pour aborder la lutte contre la précarité énergétique.



SABINE WERNERUS
Conseillère

Comment percevez-vous le travail des CPAS d'une manière générale ?

Le travail des CPAS est essentiel à deux niveaux: il s'agit d'un devoir moral de venir en aide aux plus démunis et il convient de les aider à sortir de leur situation en modifiant notamment les comportements. C'est parce que ce travail-là est un travail en profondeur et de terrain, qu'il est respecté et indispensable.

Et leur travail en matière de lutte contre la précarité énergétique ?

Je ne crois pas que nous devions distinguer la précarité énergétique des autres problématiques. L'avantage du CPAS c'est qu'il ne s'arrête pas à une difficulté mais qu'il vise une approche plus globale pour laquelle il propose des solutions structurelles.

Vous avez repris le dossier des Obligations de service public à caractère social dans les marchés du gaz et de l'électricité. La Fédération des CPAS avait réclamé l'élargissement de la clientèle protégée par exemple... Comment l'envisagez-vous ?

J'ai refusé que l'on rentre dans la décision qui avait été prise par le précédent Gouvernement, à savoir d'élargir la clientèle protégée aux personnes qui bénéficient du maximum à facturer. Le système présentait une série d'effets pervers car il allait impacter lourdement tous les wallons, y compris les plus faibles, et risquait de faire basculer ceux qui étaient à la limite de la précarité.

Mébar est un système qui fonctionne bien et il faut, sans aucun doute, accentuer

Je considère que les personnes en difficulté doivent passer par les CPAS, intermédiaires indispensables à une meilleure connaissance des situations individuelles.

Pour avancer, je crois qu'on doit d'abord tenter d'éviter les mesures les plus radicales comme le placement d'un compteur à budget qui constitue un coût important pour la société. Par ailleurs, en ce qui concerne les Commission locale pour l'Énergie (CLE), celles-ci ne doivent être convoquées que lorsque c'est indispensable. Il est possible de négocier, via le CPAS ou le médiateur de dettes, l'étalement de la facture avec le fournisseur. Tout le monde a intérêt à ce que l'on puisse trouver une solution pratique à un problème épisodique. Inutile de créer une CLE pour ça.

Vous savez que le compteur à budget (CàB) sera remplacé, pour 2023 au plus tard, par des compteurs intelligents. Et là aussi, je m'inscris en faux contre le discours de certains qui viennent me dire que ces compteurs n'aideront pas les personnes les plus défavorisées comme si, systématiquement, le public en difficulté ne pouvait pas interpréter. On peut avoir des difficultés financières importantes et être totalement capable de comprendre les nouveautés qui permettront de mieux gérer à l'avenir. Les personnes seront bien entendu aidées pour comprendre l'avantage de ces compteurs intelligents.

Pour revenir sur l'élargissement de la clientèle protégée, la Fédération avait proposé de cibler les ménages dont les revenus sont insuffisants via le BIM avec un plafond de revenus de 15 999 euros. Qu'est-ce que vous pensez de cette proposition ?

À ce stade, je n'ai pas souscrit à cette proposition pour plusieurs raisons, même si le décret prévoit tout de même que le Gouvernement puisse élargir le nombre de personnes bénéficiaires. Aujourd'hui, il y a déjà une protection fédérale, élargie par une protection régionale, donc assez large. Je crois que ça mérite vraiment une attention plus fine mais je ne veux pas occulter les éléments budgétaires. Pourquoi? Parce que nous vivons dans une Région où il n'y a pas de surplus budgétaire. Je suis Ministre de l'Énergie mais également Ministre du Budget. On a aujourd'hui toujours un déficit global de 217 millions d'euros. Si on ne revient pas rapidement à l'équilibre budgétaire, ce sera préjudiciable aux personnes qui ont besoin de l'aide publique. Je rappelle quand même qu'en 2024, il n'y aura plus de solidarité entre le nord et le sud. On va y perdre 600 millions d'euros. Donc non seulement je crois qu'il faut revenir à l'équilibre budgétaire mais aussi, générer des surplus si on veut éviter la catastrophe en 2024. C'est pour ça que je veux rester prudent et ne rien promettre sans certitude.

Vous n'excluez donc pas la possibilité d'élargir ?

Absolument pas.

La Fédération des CPAS avait aussi demandé la gratuité du plan de paiement. Allez-vous suivre cette recommandation ?

C'est un élément qui devra être débattu dans les arrêtés d'exécution mais je vais être très clair, rien n'est gratuit. Il y a toujours quelqu'un qui paie donc il faut bien mesurer cet élément-là.

Les chiffres de la Fondation Roi Baudouin précisent qu'« en 2016, 21,2 % des ménages souffriraient d'au moins une des trois formes de précarité énergétique, certains d'entre eux combinant deux formes de précarité énergétique ». Plus largement, la Radioscopie 2018 des politiques d'insertion de la Fédération des



“ Je considère que les personnes en difficulté doivent passer par les CPAS, intermédiaires indispensables à une meilleure connaissance des situations individuelles

insuffisants et un logement précaire tout en faisant face à un coût de l'énergie (et du logement) trop important (public qui ne fait qu'augmenter d'ailleurs...)?

L'argent ne tombe pas du ciel et ce n'est pas en alourdissant soit la facture soit l'impôt sur les personnes qu'on va trouver une solution. La solution, elle est d'abord dans la simplification du système. Au risque de vous décevoir, ou de vous choquer, je propose qu'on commence par le CPAS. Je vous ai dit tout le bien que je pensais du service des CPAS, des acteurs qui sont dans le CPAS. Mais moi je suis de ceux qui, depuis longtemps, considèrent qu'il faut simplifier le paysage institutionnel. Quand j'étais dans l'opposition, je le disais déjà, je le dis encore maintenant. Le jour où on fera un travail sur les structures institutionnelles, on dégagera des moyens qui pourront, je l'espère et je le souhaite, être réaffectés à ceux qui en ont le plus besoin.

Je vais vous donner un autre exemple. Il concerne la fusion des GRD que je soutiens. Certains pensent qu'en se mariant avec l'autre ils vont perdre leur identité. Alors qu'en se mariant à quelqu'un on renforce au contraire ses capacités parce qu'on est plus fort à deux que tout seul.

En Flandre, ils avaient aussi deux grands GRD qui ont refusé longtemps de fusionner. La fusion a généré une économie de 110 millions d'euros! Et vous savez que si on pouvait diminuer la facture du citoyen à concurrence de 110 millions d'euros, vous sortiriez un certain nombre d'entre eux des difficultés.

Les dividendes des GRD partent vers les provinces et les communes. C'est donc une recette pour les provinces et les communes. Mais ces dividendes sont issus du coût même de l'électricité. Il faudra qu'on ose débattre de ces questions.

Il y a encore aujourd'hui beaucoup trop de monde qui se sert sur la facture. Il me reste neuf mois à la tête de ce ministère et je vais tenter de changer la dynamique et la perception des choses.

Nous savons que vous souhaitez réformer les mesures PÂPE et Mébar. Pourriez-vous nous donner les principaux objectifs que vous poursuivez dans ce cadre ?

On travaille de manière plus générale sur les primes, donc je ne vais pas rentrer dans le détail de l'une ou l'autre. Mébar est un système qui fonctionne bien et il faut, sans aucun doute, accentuer.

Il existe aujourd'hui une kyrielle de primes en Wallonie mais leur utilisation est très faible. Pour une première raison, c'est qu'il faut être ingénieur civil pour savoir quelle prime aller chercher. Finalement c'est peut-être ceux qui en ont le moins besoin qui en profitent le plus. Deux, reconnaissons que ces primes n'ont pas toujours un fil conducteur qui les relie les unes aux autres.

CPAS¹ évoque les chiffres du taux de pauvreté wallon, estimé à 19,4 %. Donc un wallon sur cinq vit dans un ménage dont le revenu net est inférieur au seuil belge de pauvreté (1 115 euros pour une personne seule et 2 341 euros pour un ménage de deux adultes et deux enfants). Comment envisagez-vous de soutenir l'accès à l'énergie de ce public qui cumule des revenus

¹ M. Castaigne, *Radioscopie 2018 des politiques d'insertion menées dans les CPAS wallons, chiffres au 1^{er} janvier 2017*, Fédération des CPAS, p. 52.

On a donc voulu clarifier le système de manière à tendre vers une prime unique qui permettra d'allouer une aide, suite à l'objectivation du besoin, aux personnes les plus nécessiteuses en priorité mais aussi en fonction de l'efficacité de la mesure préconisée. Je prends le cas d'une personne qui est locataire ou propriétaire d'un immeuble, car les deux pourront en bénéficier, dans lequel les problèmes sont multiples. L'intérêt de l'occupant en premier lieu comme du budget wallon, c'est qu'on intervienne d'abord sur ce qui sera le plus efficace.

Faire de la politique c'est faire des choix avec un budget déterminé

C'est un expert en énergie, l'auditeur, qui va objectiver les priorités et qui va suivre le dossier. Le citoyen qui ne souhaite pas suivre les recommandations ne bénéficiera pas d'aide publique. On a trop dépensé d'argent sans avoir une ligne de conduite cohérente. C'est un changement de mentalité et une manière d'être respectueux des besoins des uns et des autres et des possibilités budgétaires qui sont les nôtres.

Le système des primes a changé à plusieurs reprises. Pensez-vous pouvoir avancer concrètement sur votre temps imparti ?
Ce sera voté avant la fin de l'année.

Comment motiver les propriétaires à rénover leur logement, même s'il est mis en location ?

Notre système table sur un équilibre entre ce qui est utile à l'aide publique et ce qui est utile aux bénéficiaires d'aides publiques. Ça doit être du win-win. Et au bout du compte, c'est le climat qui en bénéficie. Et on a quand même un certain nombre d'objectifs auxquels il faut répondre en la matière aussi, même si certains plus conservateurs semblent penser que la catastrophe n'interviendra jamais...

Vous savez que les personnes qui se présentent au CPAS ne sont pas seulement des bénéficiaires du RI. Il y a aussi des travailleurs (le taux de travailleurs pauvres en Belgique s'élève à 4,7 %), des chômeurs, des retraités, des étudiants... qui sont locataires de leur logement. Ils n'ont dès lors que très peu de marge de manœuvre. Comment allez-vous ouvrir l'accès aux primes aux propriétaires ?

Il y a une mesure que nous venons de prendre. Je vais l'évoquer mais je n'irai pas plus loin car c'est une compétence de ma collègue Madame Valérie De Bue.

Dans le cadre de mon scope de compétences, j'ai pris une mesure via un avant-projet de décret adopté par le Gouvernement wallon, le 12 juillet, en deuxième lecture. Elle porte sur diverses dispositions fiscales dont les donations et les successions. Je propose de permettre, pour ceux qui bénéficient de succession ou de donation, de disposer d'un abattement sur les droits payés, à concurrence de 25 % des factures qui serviront à investir dans l'efficacité énergétique du bâtiment. Avec une limite, en termes de déductions, de 2500 euros. En d'autres termes, celui qui hérite ou reçoit un bâtiment, s'il investit rapidement dans l'efficacité de ce bâtiment, bénéficiera sur des factures de l'ordre de 10000 euros d'une réduction de 2500 euros des droits payés. Je crois que ça, c'est de la rentabilité immédiate ; avec 10000 euros on peut déjà faire beaucoup de choses dans une maison en termes d'efficacité énergétique.

J'ai été bourgmestre pendant 20 ans, s'il y a une taxe sur laquelle je n'ai jamais eu de remords, c'est celle des propriétés laissées à l'abandon. Par contre, un propriétaire qui fait l'effort de rénover doit être encouragé.

Et pour le ménage qui loue une maison passoire, quels sont les leviers à disposition des CPAS ?

Là je dois vous renvoyer vers Valérie De Bue.

Comment prévoyez-vous d'œuvrer à la rénovation des logements sociaux qui sont énergivores ?

Il ne s'agit pas de rénovation des logements sociaux, mais de rénovations des logements tout court. La montagne de travail pour arriver aux objectifs fixés pour 2050 est une montagne très abrupte. Pour ce faire, il va falloir rénover 3 % de logements par an, publics comme privés.

Le burden sharing² va nous permettre d'accentuer l'aide par rapport à la rénovation. Ce sont des enveloppes très importantes (une vingtaine de millions d'euros) générées par la taxe sur les émissions de CO₂ (la taxe va passer de 5 à 7,50 euros par tonne).

Aussi, nous cherchons un système qui puisse lui-même générer des investissements. Je pense notamment au système du tiers investisseur, auquel je tiens beaucoup, qui ne mobilise pas systématiquement les budgets publics.

Une autre piste envisagée consiste à lier l'investissement qui est effectué sur un immeuble au revenu cadastral de celui-ci. En d'autres termes, vous souscrivez un prêt, vous le remboursez via une augmentation de votre revenu cadastral. La partie d'augmentation du revenu cadastral partira vers le prêteur. Bien sûr, ceci permettra d'abord de faire rapidement des économies d'énergie et donc de diminuer la facture énergétique et de payer annuellement un surplus sur le précompte immobilier. Mais surtout lorsque vous vendrez l'immeuble, le système sera maintenu par rapport à la valeur de l'immeuble. Donc votre immeuble aura pris une valeur supplémentaire puisqu'on aura fait les travaux nécessaires mais ceux-ci continueront à être payés via le précompte, une fois par an. Aujourd'hui, le texte n'existe pas encore mais on y travaille.

La lutte contre la précarité énergétique passe par un accompagnement au domicile des ménages concernés. En Wallonie, 64 CPAS, seulement, bénéficient du dispositif des tuteurs énergie. Ceux-ci sont chargés d'identifier les problèmes dans le logement, de proposer des solutions, de soutenir leur mise en œuvre concrète... Comment allez-vous défendre ce dispositif qui est un peu mis à mal aujourd'hui avec la réforme APE, dispositif auquel tient la Fédération des CPAS ?

Le système des APE, qui avait été créé pour remettre à l'emploi un certain nombre de personnes, en leur permettant d'acquérir de l'expérience et des compétences, a été dévoyé de son objectif initial. Le dispositif APE est devenu, à quelques rares exceptions, une aide au financement d'un certain nombre de politiques. Si ce n'est que cette enveloppe dérapait d'année en année au point de nuire à son équilibre budgétaire. Plus personne aujourd'hui ne conteste la nécessité de revoir le système. C'est le Ministre Jeholet, Ministre de l'Emploi, qui revoit le système en le limitant à une enveloppe fermée. Mais avant d'arriver à cette enveloppe fermée, des mesures transitoires ont été prises.

Par rapport aux tuteurs énergie, dont les points arrivaient à échéance, les aides octroyées aux communes continueront d'être allouées dans la durée mais à 80 %.

² Burden sharing : le partage intrabelge des objectifs climatiques de la période 2013-2020.



Je perçois bien l'utilité des tuteurs énergie mais je souhaite que chacun prenne ses responsabilités en respectant les équilibres budgétaires

Par ailleurs, puisqu'on n'est plus dans une aide à l'emploi aux personnes les plus précarisées mais bien dans des aides structurelles à des politiques en place, ce seront les ministres structurels qui décideront de leur politique. En d'autres termes, ici, même si ça concerne les tuteurs énergie, ce sera la Ministre des Pouvoirs locaux, Madame De Bue, qui décidera des critères dans lesquels les politiques rentreront puisqu'il s'agit d'une aide aux communes. Et puis ce seront les communes qui prendront leur décision. Celles qui considèrent qu'elles doivent maintenir leur tuteur énergie, parce qu'il remplit une mission importante, pourront décider de le faire. Donc on pérennise une grande partie des moyens et on renforce l'autonomie communale.

J'ajoute une troisième chose sur ces tuteurs énergie. Pour moi il y a d'abord une grande inégalité. Vous l'avez dit vous-même, ils sont une soixantaine mais il y a 262 communes en Wallonie.

On peut choisir d'élargir le dispositif pour permettre à tous les CPAS d'intervenir à domicile ?

Mais tout est toujours une question de finances. Pourquoi est-ce qu'à l'époque on n'a pas prévu un système dans lequel l'ensemble des communes étaient bénéficiaires ? Pour moi, il n'y a pas de distinction à faire entre commune citadine et communes rurales. Les communes rurales paient aussi mais ne bénéficient pas du service. Peut-être qu'avec ce nouveau système, les communes rurales justement pourront choisir d'investir plus dans le tuteur en énergie que dans un autre domaine.

Faire de la politique, c'est faire des choix avec un budget déterminé. Je ne connais pas d'autre manière. Il y a ceux évidemment qui veulent faire rêver ou qui considèrent qu'on peut toujours imposer plus, mais ce n'est pas mon choix.

Effectivement c'était une aide à l'emploi pour les personnes les moins qualifiées et en difficulté. Ce qu'on observe néanmoins concrètement c'est que les tuteurs énergie, qui sont des personnes disposant d'un profil à la fois technique et social, soutiennent les personnes en difficultés.

Je perçois bien l'utilité des tuteurs énergie mais je souhaite que chacun prenne ses responsabilités en respectant les équilibres budgétaires. Auparavant, ça se passait comment ? Dès qu'un ministre avait une idée, il créait des postes APE. C'était facile évidemment, c'est la grande caisse qui paie, soit l'impôt des citoyens. Et on allait faire exploser cette grande caisse. Quand j'insiste autant sur l'équilibre budgétaire, c'est pourquoi ? Parce qu'il y a une tendance chez l'*homo politicus* lorsqu'il est en déficit budgétaire, c'est de se dire ça ne vient plus à deux millions. Il faut cesser de considérer qu'on peut systématiquement reporter sur les générations suivantes les idées qu'on a aujourd'hui.

L'idée de rapatrier les tuteurs dans votre portefeuille n'est-elle pas pertinente compte tenu de vos objectifs de rénovation des logements ? J'attire à nouveau votre attention sur la Radioscopie de l'insertion, qui montre l'évolution de l'emploi en CPAS et le nombre de revenus d'intégration et d'aides sociales équivalentes. Vous identifiez clairement l'écart qui se creuse entre les deux variables et qui asphyxie les CPAS faute de ressources humaines. Le principe d'autonomie communale n'a-t-il pas ses limites dans un contexte de crise et de budget totalement insuffisant ?

Je fais deux remarques à cela. La première c'est que, d'une manière tout à fait opportune, vous me montrez un graphique qui concerne les pouvoirs locaux. C'est bien pour ça que la matière est versée dans les compétences de la Ministre des Pouvoirs locaux. Malheureusement pas dans la mienne. Ce n'est pas que je ne veux pas mais il y a une logique que je dois accepter aussi.

Deux, je suis désolé de vous dire qu'il y a encore beaucoup de dépenses inutiles dans ce pays et dans cette Région aussi. Faire un budget c'est un choix. Alors on doit savoir si on veut soutenir le personnel le plus utile dans sa localité ou organiser des feux d'artifice. C'est ça qu'on doit décider aujourd'hui. Il y a trop de gaspillage. Moi en tant que Ministre du Budget, je le dis à tous mes collègues au Gouvernement, systématiquement, il y a encore trop de dépenses qui ne sont pas essentielles.

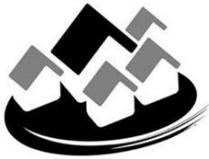
Je ne critique aucun des objectifs tout à fait louables que vous avancez, je dis même qu'ils sont essentiels mais l'autonomie communale c'est cela aussi, c'est de faire des choix par rapport à ce qui n'est pas essentiel.

Les chiffres des tuteurs et du PAPE sur l'année 2017 montrent que 14 112 personnes ont bénéficié d'une intervention individuelle de la part de ces 54 ETP et on est à presque 6 000 suivis à domicile. Est-ce que vous pensez, par rapport à cela, que vous pourriez influencer les critères qui vont lui permettre de donner la priorité à certaines mesures ?

L'influencer sûrement puisqu'il a été convenu au sein du Gouvernement que les critères qui seront déterminés par chacun des Ministres devront être approuvés par le Gouvernement et contrôlés par le Parlement.

On n'a pas parlé des entités locales. Comment imaginez-vous la suite de la collaboration avec les entités locales ?

Oui j'ai bien connu cela au Fédéral aussi. Une fois de plus on est sur les matières de Madame Valérie De Bue.



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/SWE/mvm/2018-91

Votre correspond. : Sabine Wernerus
081/240 664
sabine.wernerus@uvcw.be

Monsieur Jean-Luc CRUCKE
Ministre du Budget, des Finances, de
l'Energie, du Climat et des Aéroports
Rue des Brigades d'Irlande 4
5100 JAMBES

Annexe(s) : 1

Namur, le 12 novembre 2018

Monsieur le Ministre,

Concerne : Les tuteurs énergie au service de la population pour l'accès à l'énergie, l'accès à l'eau et la rénovation du bâti wallon depuis 10 ans !

L'année 2018 célèbre les 10 ans de création du dispositif des tuteurs énergie. Ainsi, pour 64 CPAS à ce jour, les citoyens en difficulté bénéficient d'un accompagnement à domicile visant à améliorer leur confort énergétique et hydrique et à soutenir leur accès au logement décent.

Comme vous le constaterez dans le document récapitulatif des missions et actions concrètes des tuteurs énergie, ci-joint, le dispositif bénéficie actuellement d'une expérience accumulée au fil des années et de la reconnaissance du public concerné. Aussi, bien au-delà de la dimension technico-sociale qu'ils apportent, le travail combiné du service social du CPAS et des tuteurs énergie génère des réductions de consommation importantes (jusqu'à 1 950 kWh/an/ménage en électricité, 386 m³/an/ménage en gaz, par exemple) et donc une réduction du coût celles-ci non négligeable.

Partageant vos préoccupations relatives au Plan de lutte contre la pauvreté, à la réforme des primes et des prêts à taux zéro, à l'amélioration du bâti wallon et à la suppression de la précarité hydrique, nous sollicitons le Gouvernement wallon afin qu'il soutienne et renforce le dispositif des tuteurs énergie.

Acteur de première ligne pour les ménages précarisés, le CPAS doit en effet pouvoir disposer d'un appui technique pour concrétiser l'accès aux biens de première nécessité des publics précarisés.

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be

À l'heure de la réforme des points APE, nous demandons le maintien de l'enveloppe actuelle prévue pour les APE « tuteurs énergie » afin que ces montants continuent à être dédiés à ces postes spécifiques, en incitant les pouvoirs locaux à considérer le dispositif comme prioritaire. Aussi, nous sollicitons l'élargissement du dispositif à l'ensemble des CPAS grâce à un subventionnement complémentaire émanant d'autres ministres fonctionnels ou d'autres acteurs publics, parapublics voire privés.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain VAESSEN
Directeur général



Luc VANDORMAEL
Président

Copie de la présente pour information à :

- La SWCS
- Le FLW
- La SPGE
- Aquawal



RECAPITULATIF DES MISSIONS ET ACTIONS CONCRETES DES TUTEURS ENERGIE

1. Genèse du projet

Plusieurs constats ont justifié la nécessité de mettre en place le dispositif des tuteurs énergie en 2008 :

- le manque de connaissances techniques des équipes sociales en CPAS permettant d'intervenir opportunément à domicile ;
- le manque de temps des travailleurs sociaux pour se consacrer à la prévention et à l'accompagnement individuel ;
- la difficile mobilisation du public ;
- le montant trop faible du subsidé PAPE pour engager du personnel extérieur sur le moyen et long terme ;
- la nécessité d'agir sur les causes de surconsommation (mauvais comportement, qualité du logement...) par un accompagnement individuel à domicile ;
- l'absence de dispositif d'aide spécifique pour les ménages précarisés au-delà de la prime Mébar.

Ainsi, en 2008, les Ministres de l'Action sociale, de l'Emploi et de l'Energie ont décidé de soutenir l'action des CPAS en matière d'accompagnement des ménages précarisés et d'amener, au sein des équipes sociales en place dans les CPAS, une expertise technique indispensable à l'accompagnement individualisé des personnes dans leur milieu de vie et en fonction de leur mode de vie. Un appel à candidatures a été lancé en septembre 2008 pour octroyer 50 postes APE 8 points, également soutenus via un cofinancement de 10 000 euros par ETP. En 2013, un nouvel appel à projets a permis la création de 7 postes supplémentaires.

À ce jour, le dispositif compte 54 équivalents temps plein répartis dans 64 CPAS. Au fil des années, ils sont devenus des intervenants locaux reconnus et interpellés via le « bouche à oreille ». Fort d'une expertise technique acquise et/ou perfectionnée, les tuteurs énergie sont les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et hydrique et l'amélioration du bâti wallon.

2. Aptitudes des tuteurs énergie et compétences acquises au fil des années

Le tuteur¹ énergie doit disposer d'aptitudes techniques lui permettant d'identifier les problèmes de surconsommation, la défektivité éventuelle de certains appareils, d'aider au réglage de ceux-ci, de solliciter des professionnels à bon escient, de pouvoir comprendre et contrôler un devis, de mesurer une série d'indicateurs, d'être l'intermédiaire privilégié (contacts professionnels) entre les clients, les fournisseurs d'énergie et les GRD pour résoudre les questions administratives liées aux factures d'énergie, de comprendre les mécanismes du marché de l'énergie et des mesures de protection y afférentes... Aussi, le tuteur énergie intervient en parfaite synergie avec le service social du CPAS.

¹ Le terme « tuteur énergie » sera utilisé dans la présente note même s'il concerne, à part presque égale (26 femmes et 33 hommes), des travailleuses et des travailleurs !

Le profil des tuteurs énergie est varié. Certains sont conseillers énergie/éco-conseillers/responsables énergie/conseillers en énergie (14), assistants sociaux (9), ingénieurs (5), architectes (2), électriciens (3), chauffagiste (1), gradué en construction (1), expert immobilier (1), gradué en environnement (1), dessinateur en bâtiment (1)...

Au fil des années, les tuteurs ont été formés et outillés via la plateforme des tuteurs énergie (qui rassemble tous les deux mois l'ensemble des tuteurs afin de diffuser une série de thématiques et d'échanger entre pairs), ainsi qu'au travers d'une série de formations organisées par la Fédération des CPAS : isolation thermique des bâtiments, chauffage et eau chaude sanitaire, médiation entre locataire et propriétaire, droit au logement, pollution intérieure...

3. Missions

Bien au-delà des missions confiées à l'entame du dispositif, les tuteurs énergie réalisent concrètement de nombreuses tâches. Celles-ci s'opèrent en fonction des besoins de l'équipe sociale (prise de contact avec les ménages repris sur les listings des débiteurs défaillants en énergie et en eau, analyser d'une surconsommation constatée ou intervention pour apporter un confort de vie là où certains ménages semblent en totale privation...), des réalités des ménages concernés mais également en fonction de la manière la plus appropriée pour gagner la confiance des personnes et entamer avec elle un suivi sur le moyen et long termes si nécessaire.

Le tuteur énergie réalise ses interventions autour de plusieurs axes principaux, à savoir :

1° Informer le tout public et, spécifiquement, le public CPAS, en cohérence avec les actions du service social

En 2017, ce sont plus de 8 000 ménages qui ont participé à une séance d'information, une journée énergie ou une animation collective organisée par les CPAS. Ces moments, au-delà de l'information diffusée, permettent un premier contact du public en difficulté avec les services du CPAS. Lorsque ces initiatives se déroulent à destination du tout public voire en dehors des locaux du CPAS, elles offrent une occasion non stigmatisante de connaître les aides disponibles et d'envisager d'y recourir.

Les tuteurs énergie, lorsqu'ils sont présents, initient régulièrement ce type d'initiatives avec l'aide potentielle d'une association spécialisée sur la thématique développée. Cette prise de contact privilégiée débouche, si nécessaire, sur un accompagnement individualisé.

2° Informer et agir sur les dispositifs existants et les processus administratifs

De nombreux ménages éprouvent de réelles difficultés à comprendre le marché de l'énergie, les mécanismes de protection, l'usage du compteur à budget, la procédure de changement de fournisseur, le transfert vers le fournisseur social, l'impact d'un démarchage abusif, la demande d'un plan de paiement... Toutes ces difficultés, gérées *a priori* par le service social du CPAS, sont parfois prises en charge par le tuteur énergie qui rencontre les personnes à leur domicile pour leur proposer ses services et conseils. Aider une personne à comprendre sa facture ou à communiquer ses index au fournisseur permet souvent, par la suite, d'initier des démarches plus intrusives comme l'analyse des consommations, la révision des habitudes ou encore la modification des installations.

En 2017, **14 112 ménages** ont bénéficié d'une ou plusieurs interventions individuelles de la part du CPAS qu'il s'agisse d'un entretien au bureau ou d'une visite à domicile.

3° Poser un diagnostic, l'expliquer, émettre des recommandations, relayer et responsabiliser les bénéficiaires

Pour pouvoir réaliser ce diagnostic, le tuteur doit se rendre au domicile du ménage concerné et gagner la confiance de celui-ci pour qu'il accepte, le cas échéant, de modifier son espace personnel et ses habitudes de vie.

En 2017, **5 719 ménages** ont fait l'objet d'un suivi individuel à domicile, c'est-à-dire un suivi sur le moyen et long termes permettant d'identifier les éventuelles surconsommations ou, *a contrario*, les privations et inconforts subis. Les tuteurs veillent à mesurer les consommations au fil des mois via les relevés d'index en énergie et en eau. Cette vérification permet l'identification de problèmes non détectés ou survenus en cours de suivi. L'état des logements habités par les personnes précarisées étant souvent vétuste et mal entretenu.

Le travail s'élabore ainsi tant d'un point de vue technique, administratif que comportemental. Cette approche multidimensionnelle est une caractéristique spécifique du dispositif des tuteurs énergie.

4° Accompagner les publics fragilisés dans leurs démarches en vue de réaliser des petits ou gros travaux économiseurs d'énergie

Intervenir dans un logement nécessite la mise en œuvre d'une succession d'étapes administratives, techniques et d'une savante activation des fonds disponibles pour les publics concernés. Le PAPE, la prime Mébar, l'Ecopack, le Fonds gaz électricité, le Fonds social de l'eau, le Fonds des améliorations techniques... sont autant de dispositifs qu'il convient de solliciter pour amener le chauffage dans une habitation, réparer une fuite d'eau, enrayer les problèmes d'humidité, mettre une installation électrique en conformité, isoler, remplacer l'équipement électroménager...

Aussi, la concrétisation de travaux implique de faire appel à des professionnels, d'analyser les devis, de négocier les meilleures conditions et de suivre les travaux.

Sans l'accompagnement gratuit du CPAS et précisément du service social combiné au tuteur énergie, ces travaux ne peuvent être menés à bien. Les personnes fragilisées ont la plupart du temps une série d'autres problèmes (santé, famille, finance, décrochage...) pour considérer le confort énergétique ou la salubrité de leur logement comme prioritaire. C'est bien au travers d'un accompagnement multi-dimensionnel que des aménagements peuvent se réaliser.

5° Négocier avec les propriétaires

Majoritairement locataires, les personnes en situation de pauvreté disposent de peu de marge de manœuvre pour modifier leur cadre de vie. Dans certaines villes, la pression immobilière est telle que les logements « passoires énergétiques » voire insalubres - sans certificat PEB ni permis de location - trouvent des candidats à la location. Au-delà des mesures de contrôle voire des mesures coercitives à l'égard du propriétaire attendues sur le terrain, les tuteurs énergie s'impliquent dans le rétablissement d'un contact avec le propriétaire voire la médiation en cas de conflit avec son locataire. Les objectifs de cette médiation sont multiples ; éviter une procédure en justice, inciter le propriétaire à envisager des travaux dans l'intérêt des deux parties, veiller au respect des engagements de chacun...

4. Les chiffres du dispositif

Même si un ensemble de tâches s'avèrent impossible à quantifier (négociation d'un plan de paiement, changement de fournisseur, interventions d'urgence pour éviter une coupure, mode d'emploi du compteur à budget...), les tuteurs énergie ont été invités à collecter une série de données au travers du rapport d'activités annuel qu'ils partagent avec le dispositif PAPE.

Nous vous présentons une sélection de ceux-ci :

En 2017, 5 719 ménages ont bénéficié d'un suivi à domicile.

Parmi ces ménages :

- 1 260 présentaient de graves problèmes d'isolation dans leur logement,
- 978 présentaient des problèmes d'humidité,
- 472 ménages vivaient avec une fuite d'eau,
- 456 vivaient avec un système électrique non conforme,

- 287 vivaient dans un logement insalubre,
- 222 ménages n'avaient pas accès à leur compteur,
- 196 vivaient dans un logement qui présentait un danger pour ses occupants,
- 73 vivaient dans un logement sans cheminée ou avec une cheminée non conforme,
- 72 vivaient sans eau chaude,
- ...

Au niveau de l'analyse du problème identifié :

- 3 265 ménages ont bénéficié d'une analyse de leur logement par le tuteur énergie,
- 2 672 ménages ont bénéficié d'un accompagnement au relevé des consommations,
- 1.979 ménages ont bénéficié d'une analyse par un agent du CPAS,
- 287 ménages ont bénéficié d'une analyse par une structure habilitée,
- 41 ménages ont bénéficié d'un audit PAE,
- ...

Au niveau de l'intervention réalisée, le professionnel impliqué était :

- le tuteur énergie pour 3 501 ménages,
- un chauffagiste pour 365 ménages,
- un service du CPAS pour 266 ménages,
- un service communal pour 197 ménages,
- un service d'insertion socio-professionnel (EFT, IDESS...) pour 193 ménages,
- un électricien pour 145 ménages,
- un plombier pour 46 ménages,
- ...

Au niveau de l'intervention, celle-ci a consisté en :

- un accompagnement URE pour 3 271 ménages,
- une ou des prises de contact avec le GRD ou le fournisseur pour 2 978 ménages,
- une explication sur le fonctionnement du marché pour 2 683 ménages,
- des investissements légers pour 2 026 ménages,
- l'installation du petit matériel économiseur d'énergie pour 1 924 ménages,
- un travail d'isolation pour 1 900 ménages,
- une analyse approfondie du logement pour 1 475 ménages,
- l'installation d'un chauffage adéquat pour 297 ménages,
- le remplacement du système de chauffage pour 212 ménages,
- la mise en conformité d'une installation électrique pour 36 ménages.

5. Les économies d'énergie réalisées

Nombres de CPAS qui ont récoltés les données	Nombres de bénéficiaires dont les données ont été récoltées	Consommation totale avant intervention	Consommation totale après intervention	Consommation totale avant intervention	Consommation totale après intervention	Consommation totale avant intervention	Consommation totale après intervention	Consommation totale avant intervention	Consommation totale après intervention	Consommation totale avant intervention	Consommation totale après intervention	Consommation totale avant intervention	Consommation totale après intervention	Consommation totale avant intervention	Consommation totale après intervention
14	67	426.706,2	296.037,6	51.860,7	42.222,0	24.750,0	16.283,0	2.250,0	1.300,0	12.750,0	13.575,0	0,0	4,0	445,0	0,0
Réduction globale en %		30,62%		18,6%		34,2%		42,2%		-6,5%		-400,0%		100,0%	
Nombres de ménage		67	67	25	25	9	9	1	1	2	4	0	1	5	0
		Electricité		Gaz		Mazout		Charbon		Pellet		Bois		Pétrole	
Economie d'énergie		130.668,54	kwh/an	9.638,63	m³/an	8.467,00	litres/an	950,00	kg/an	-825	kg/an	-4,00	stères/an	445	litres/an
Economie d'argent		33974	€/an	5301	€/an	5504	€/an	380	€/an	-248	€/an	-260	€/an	668	€/an
Economie d'énergie par ménage		1950	kwh/an	386	m³/an	941	litres/an	950	kg/an	-413	kg/an	-4	stères/an	89	litres/an
Economie d'argent par ménage		507	€/an	212	€/an	612	€/an	380	€/an	-62	€/an	-260	€/an	134	€/an
		Economie sur les 67 ménages													
Economie d'argent total - chgt énergie		45319 €/an													
Economie d'argent par ménage		676 €/an		sans prendre en considération l'économie réalisée par le changement de contrat d'énergie, application du tarif social, ...											